

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN267

présenté par

Mme Santiago, Mme Pic, Mme Thomin et Mme Rabault

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Des partenariats seront conclus avec la médecine de ville et un système de parrainage sera développé pour apporter des réponses concrètes à l'épineux problème des déserts médicaux. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à inscrire dans le rapport annexé des objectifs concrets pour le Plan Famille 2. Le rapport d'information relatif au Plan Famille suggérait ainsi à ce titre « d'organiser à l'échelon local des rencontres et des réunions de sensibilisation à la singularité militaire, associant la caisse primaire d'assurance maladie, le conseil départemental de l'ordre des médecins et des praticiens installés dans le périmètre de chaque base de défense, d'inciter les associations de conjointes de militaires à développer un système de parrainage entre familles de militaires arrivantes et partantes et de favoriser la téléconsultation. »